

## CARTE PROFESSIONNELLE MODIFICATION

**La formalité s'applique aux :** Modifications de représentant légal ou statutaire, de directeur, d'adresse, de dénomination sociale, de forme juridique, d'assurance, de garantie financière, de détention de fonds, de compte séquestre et à la suppression d'activité

### Rémunération pour l'instruction ou la délivrance de la carte

- **68 euros**      Espèces (faire l'appoint)  
Carte bancaire  
Si formalité en ligne : Paiement sur le site <https://www.cciwebstore.fr>

### Pièces justificatives \*

**Les pièces doivent être produites en langue française  
ou traduites par un traducteur assermenté**

### Dans tous les cas

- ✓ 1 formulaire de demande de modification de carte professionnelle complété et signé par le(s) représentant(s) légal(aux). [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15312.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15312.do)
- ✓ Original de la carte professionnelle en cours de validité si la demande de modification concerne le représentant légal ou statutaire, l'adresse, la dénomination sociale, la forme juridique ou la suppression.  
Si formalité en ligne <https://www.cciwebstore.fr/> : Lors de la délivrance de la nouvelle carte professionnelle, l'ancienne carte professionnelle doit impérativement être restituée à la CCI.
- ✓ Un extrait (original ou Infogreffe) du RCS datant de moins de 1 mois de l'entreprise  
*Les activités déclarées doivent correspondre aux mentions demandées sur la carte professionnelle*
- ✓ Pour une association : Copie du récépissé de déclaration de l'association à la Préfecture et copie des statuts de l'association
- ✓ Pour le(s) représentant(s) légal(aux) ou statutaire(s) ou directeur d'établissement : 1 copie lisible de la pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)
- ✓ Pour un ressortissant de l'Union européenne ou de l'Espace économique Européen (hors France) : 1 autorisation, signée en original, de consulter le bulletin n°2 du casier judiciaire du pays d'origine.
- ✓ Pour un ressortissant hors Union européenne ou Espace économique Européen : 1 extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois (ou à défaut un document équivalent) délivré par l'autorité judiciaire ou administrative du pays concerné.

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier

\* Les attestations doivent porter la mention des activités concernées

## La modification concerne :

### 1) Le changement de l'adresse de l'établissement principal, du siège social, la dénomination, la forme juridique :

- ✓ Attestation d'assurance\*, pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
- ✓ Attestation de garantie financière\*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant  
ou  
Remplir le cadre 13 du formulaire de demande de carte relatif à la non détention de fonds, effet ou dans l'exercice de l'activité (concerne exclusivement les activités de transaction et de marchand de listes)

Délivrance obligatoire d'une nouvelle attestation pour les collaborateurs. Les demandes (Cf liste demande d'attestation de collaborateur) sont à déposer simultanément à la demande de modification de la carte professionnelle.

### 2) Le changement de représentant légal ou statutaire :

- ✓ Cf 1)
- ✓ Copie de la pièce d'identité du nouveau représentant légal ou statutaire
- ✓ L'aptitude professionnelle du nouveau représentant légal

### 3) Le changement de garant ou d'assureur :

- ✓ Attestation de garantie financière\*, mise à jour, délivrée par l'organisme garant
- ou
- ✓ Attestation d'assurance\*, mise à jour, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle

### 4) Le changement du montant de la garantie financière :

- ✓ Attestation de garantie financière\*, mise à jour, délivrée par l'organisme garant

### 5) Une déclaration de non détention de fonds (pour l'activité de transaction) :

- ✓ Remplir le cadre 13 du formulaire de demande de carte relatif à la non détention de fonds, effet ou dans l'exercice de l'activité (concerne exclusivement les activités de transaction et de marchand de listes)

### 6) Une déclaration de détention de fonds :

- ✓ Attestation de garantie financière\*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
- ✓ Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du numéro décompte et coordonnées de l'agence qui le tient

### 7) Une déclaration de compte séquestre :

- ✓ Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du numéro de compte et coordonnées de l'agence qui le tient

### 8) Une suppression d'activité (Pour l'ajout d'une activité, cf la liste de pièces "Demande initiale ou demande d'ajout d'une activité") :

- ✓ Cf "Dans tous les cas"

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier

\* Les attestations doivent porter la mention des activités concernées